

ARRÊTÉ
modifiant l'arrêté du 7 février 2023 relatif à la composition
de la délégation des personnels de droit privé
de la Caisse des dépôts et consignations

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 518-2 à L. 518-11 et R. 518-1 à R. 518-12-1 ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n°96-452 du 28 mai 1996 modifiée portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 98-596 du 13 juillet 1998 modifié, relatif aux conditions de recrutement d'agents contractuels sous régime des conventions collectives par la Caisse des dépôts et consignations et aux instances de concertation propres à cet établissement, et notamment son titre II ;

Vu l'arrêté du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations du 13 novembre 2009 portant transposition à l'Établissement public du statut des personnels ayant conservé le bénéfice des droits et garanties de la CANSSM ;

Vu l'arrêté du 7 février 2023 relatif à la composition de la délégation des personnels de droit privé de la Caisse des dépôts et consignations;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2024 relatif à l'intérim du poste de Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu les procès-verbaux du 8 décembre 2022 du bureau de vote propre à l'élection des représentants du personnel élus à la Délégation des personnels de droit privé;

Vu la démission présentée le 21 janvier 2025 par M. Meryl BOIX de son mandat de membre titulaire de la délégation des personnels de droit privé de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu la demande de désignation du 24 janvier 2025 par la CFE-CGC ;

ARRÊTE :

Article 1

Il est mis fin au 24 janvier 2025 au mandat de Monsieur Meryl BOIX, membre titulaire de la délégation des personnels de droit privé de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 2

Monsieur Jérôme HOUSBINE est désigné au 24 janvier 2025 en qualité de membre titulaire de la délégation des personnels de droit privé de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 3

L'article 1 de l'arrêté du 7 février 2023 susvisé est modifié en conséquence.

Article 4

Le présent arrêté est déposé à la direction des ressources humaines de la CDC chargée de son exécution.

Il fait l'objet d'une publication sur les sites internet et intranet de la CDC.

Fait à Paris

Pour le Directeur général
La Directrice des ressources
humaines du Groupe